

**COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 février à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, **en session ordinaire**, sous la présidence du **Maire, Nicole COULANGE**.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2026

Présents : Mmes Nicole COULANGE, Annie BOULIGNAT, Sandra SZYPULA, Camille BASTIDE, MM. Patrick MARTIN, Alain BELOT, André BARRET, Xavier MAUPAIN, Olivier NOIRETERRE.

Absent(s) excusé(s) : Pierre CHERVIER

Secrétaire de séance : Mme Camille BASTIDE

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

• N° 1 – Délibération concernant la vente de terrain au Pouthier et à Palissards

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire rappelant les conditions dans lesquelles elle a conduit l'instruction du projet de cession de terrain communal à :

- * Au lieu-dit « Le Pouthier » pour 134 m² à M. et Mme Stéphane et Karen PEROIS
- * Au lieu-dit « Palissards » pour 317 m² aux Consorts LAMBERT

- Confirme sa décision de cession de terrain communal à M. et Mme Stéphane et Karen PEROIS et aux Consorts LAMBERT,
- Dit que les frais afférents à ce dossier seront entièrement à la charge des acquéreurs,
- Rappelle que le prix de vente est fixé à 2,00 € le m²,
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire
- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les formalités requises et l'autorise à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

- Devis pour réfection de voirie établis par l'Entreprise ADN TP.
 - Chemin du Crozet 660 ML : 16.470 € H.T.
 - Chemin du Rey l'Oyon 320 ML : 7.790 € H.T.
 - Chemin de Perrin 370 ML : 9.213 € H.T.
 - Chemin d'Isseroure 170 ML : 3.952,50 € H.T. en bicouche ou 9.690 € H.T. en enrobé.

- Un cambriolage a eu lieu au stade et une déclaration a été faite à GROUPAMA, assureur de la commune. Une franchise de 504 € est appliquée sur ce sinistre. Un devis a été demandé à M. Hervé LAFAYE.
- Contrôle des assainissements individuels : « La Grange » préconisation : création d'une ventilation secondaire.
- Logement au-dessus de l'école : une annonce sera mise en ligne sur le Bon Coin. La montée des escaliers en béton serait à revêtir. Des devis seront demandés.
- Logement à côté de la mairie : la réparation des volets roulants des 2 chambres est estimée à 2.587,20 € T.T.C. par l'Entreprise CABANNES.
- Quentin GUYOMARCH a sollicité la mairie pour prendre en charge les matériaux nécessaires aux travaux de drainage qu'il va effectuer devant sa propriété, au lieu-dit « Les Jonchères » ainsi qu'une remise en forme du fossé et de la plateforme situés de l'autre côté du chemin, le devis établi par le fournisseur PUM a été revu à la baisse soit 473.11 €. Le conseil municipal donne un avis favorable.
- Delphine MY reprend son travail à mi-temps thérapeutique le 9 mars 2026, cinq matinées par semaine soit 15 heures.

La séance est levée à 23 heures 00.

Fait à La Chapelle, le 06 mars 2026

Le Maire,

Nicole COULANGE

